

Versailles, le 25 août 2010

Objet : PES

Madame la Présidente Directrice Générale,

Monsieur le Directeur Général Délégué

J'ai reçu, par courrier électronique du 4 août, votre lettre accompagnée du formulaire par lequel je pourrais solliciter une « prime d'excellence scientifique ».

Comme de nombreux autres collègues, je constate que la Direction Générale persiste à ne rien entendre de la protestation qui s'est exprimée ces derniers mois, dans toutes les instances où les personnels étaient représentés, y compris dans les instances d'évaluation de l'Institut.

Je m'oppose pour ma part catégoriquement à ce type de prime distribuée à une petite minorité, qui relègue a priori la grande majorité dans une catégorie subalterne, qui exclut tous les personnels administratifs, techniciens et ingénieurs et nie le caractère collectif d'une recherche scientifique moderne.

Le décret instituant cette PES masque complètement la nécessaire revalorisation de l'ensemble des salaires des chercheurs, des ingénieurs, des techniciens et des personnels administratifs. Il détourne des fonds importants qui pourraient soutenir une véritable politique salariale et exercera donc des effets délétères au sein de l'INRA comme dans les autres EPST, sans remédier aucunement à la crise des vocations pour les carrières scientifiques que l'on constate dans l'ensemble des formations supérieures. Je m'associe donc à la démarche exigeant le retrait du décret 2009-851 instituant la Prime d'Excellence Scientifique.

Je tiens aussi à ajouter que je n'estime pas faire partie des chercheurs(ses) dits « excellents » ni apporter une contribution « exceptionnelle » ou « remarquable » à la recherche, terminologies que je ne reconnais pas, qui sont pour le moins subjectives et non appréciables scientifiquement. Par contre, je pense faire partie de la grande majorité des scientifiques (toutes catégories confondues) qui ont choisi de faire ce métier par passion et qui s'investissent dans leur travail plus que le retour qu'ils en ont en reconnaissance et salaire (surtout aux plus bas échelons et en début de carrière). Nier de reconnaître cette majorité du personnel de la recherche publique, et refuser d'entendre qu'ils sont par ailleurs harcelés par des tâches administratives qui ne sont pas de leur ressort, qu'ils sont sollicités de répondre au moindre appel à projet sous peine de ne plus avoir les moyens de poursuivre leur recherche au détriment même de celle-ci, c'est s'assurer à plus ou moins court terme la démotivation et le désengagement des plus investis.

Pour toutes ces raisons, je ne vous renverrai pas cette demande de PES.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente Directrice Générale, Monsieur le Directeur Général Délégué, l'expression de mes respectueuses salutations.

Taline Elmayan  
Chargé de Recherches